

**Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET  
D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN**

**Exercice 2021**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU  
POTABLE**

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles  
Tél : 06 28 77 16 49  
email : [icare.salin@gmail.com](mailto:icare.salin@gmail.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - La production d'eau.....	5
II.3.3 - Les échanges d'eau.....	5
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Les abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités résiduelles de production.....	6
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
<b>III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>9</b>
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	10
III.2.3 - Fuites.....	11
III.2.4 - Indices linéaires de pertes.....	11
III.2.5 - Indices concernant les abonnés.....	12
<b>IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	14
IV.1.1 - Préambule.....	14
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	14
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	15
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Compte administratif.....	17
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	17
<b>V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES</b>	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU.....	27

## I - OBJET DU DOCUMENT

Un document  
de synthèse  
pour les élus  
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

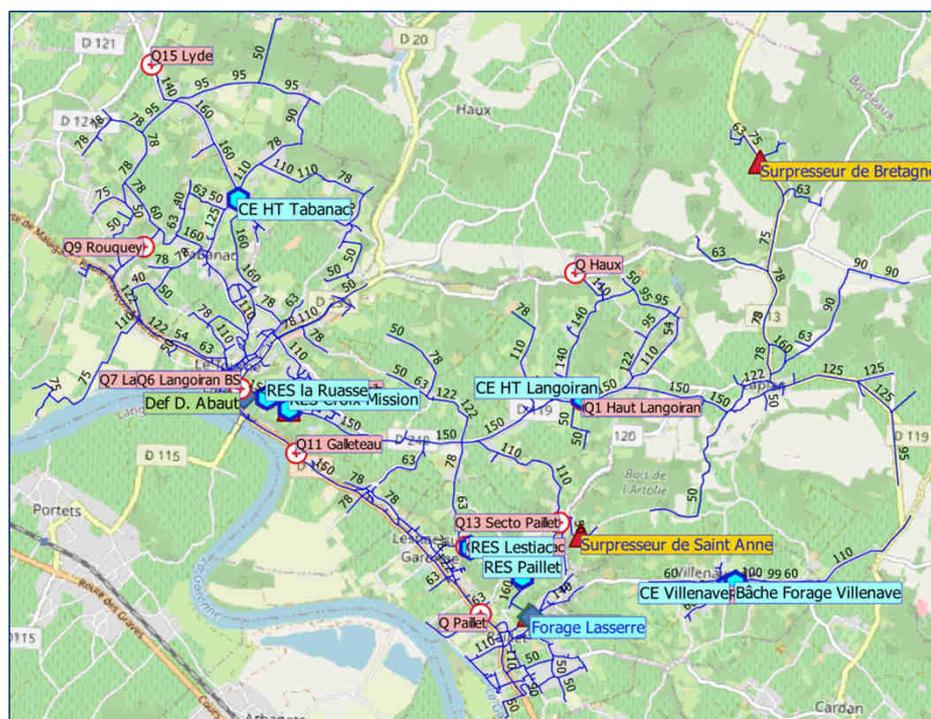
### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 322 abonnés  
représentant  
environ 6 940  
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2020 est de 3 322 abonnés représentant environ 6 940 habitants (données INSEE).



### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau  
contrat de  
délégation  
depuis le 1<sup>er</sup>  
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de production et de distribution d'eau potable à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le contrat doit se terminer le 31 décembre 2024.

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants :

- Avenant 1 du 01/03/2013 : intégration de Paillet et de Villenave de Rions
- Avenant 2 du 01/01/2017 : transfert entre les sociétés Nantaise des Eaux et SUEZ Environnement
- Avenant 3 du 20/05/2019 : Intégration de la sectorisation – Intégration des frais des fuites supplémentaires – Mise à jour d'articles

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

### II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

<b>Gestion des abonnés :</b>	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
<b>Gestion du service :</b>	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
<b>Renouvellement :</b>	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
<b>Divers :</b>	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Accueil du public : non désigné

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

☎ 0 977 408 408

Service urgence et astreinte

☎ 0 977 401 117

(24 h / 24)

Site internet :

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

### II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

<b>Investissement :</b>	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
<b>Renouvellement :</b>	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

## II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

### II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	2008
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène centre déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	100	50	8
Débit journalier autorisé	2 000 m <sup>3</sup> /j	650 m <sup>3</sup> /j	160
Débit annuel autorisé	493 000 m <sup>3</sup> /an	94 600 m <sup>3</sup> /an	35 000 m <sup>3</sup> /an
Débit exploitation (m <sup>3</sup> /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Nota : débit autorisé selon documents DDTM de 2022 avec maximum global de 630 000 m<sup>3</sup>/an

Cependant, la configuration actuelle des réseaux, dont le secteur séparé de Villenave de Rions, et les étages de pressions, ne permettent l'utilisation de l'eau provenant d'un forage que pour une partie des abonnés.

### II.3.2 - La production d'eau

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m<sup>3</sup>/an) :

Une stabilisation des volumes prélevés

Sur Année civile	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471
2018	501 645	117 668	23 727	7 919	650 959
2019	527 493	77 800	28 718	336	634 347
2020	521 092	84 099	32 503	7 190	644 884
<b>2021</b>	<b>520 256</b>	<b>94 357</b>	<b>24 449</b>	<b>3 614</b>	<b>642 676</b>
Variation N/N-1	-0,2%	12,2%	-24,8%	-49,7%	-0,3%
Total forage	0,2%				<b>639 062</b>
Autorisation	493 000	94 600	35 000		630 000

On constate une stabilisation des prélèvements sur les forages, sauf à Villenave et le recours à des achats d'eau pour un total de 639 062 m<sup>3</sup> sur l'année civile.

Les volumes prélevés dépassent l'autorisation de prélèvement de 2022.

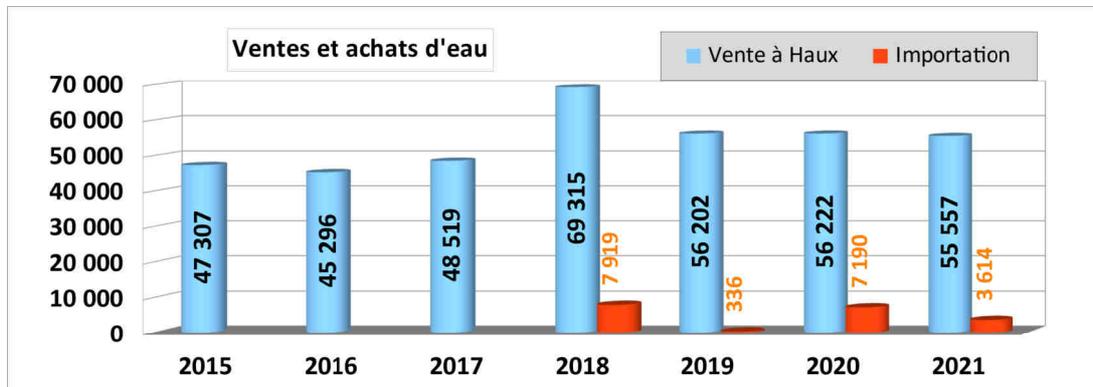
### II.3.3 - Les échanges d'eau

Des achats depuis le Syndicat des Portes de l'entre deux Mers et une vente d'eau vers la commune de Haux

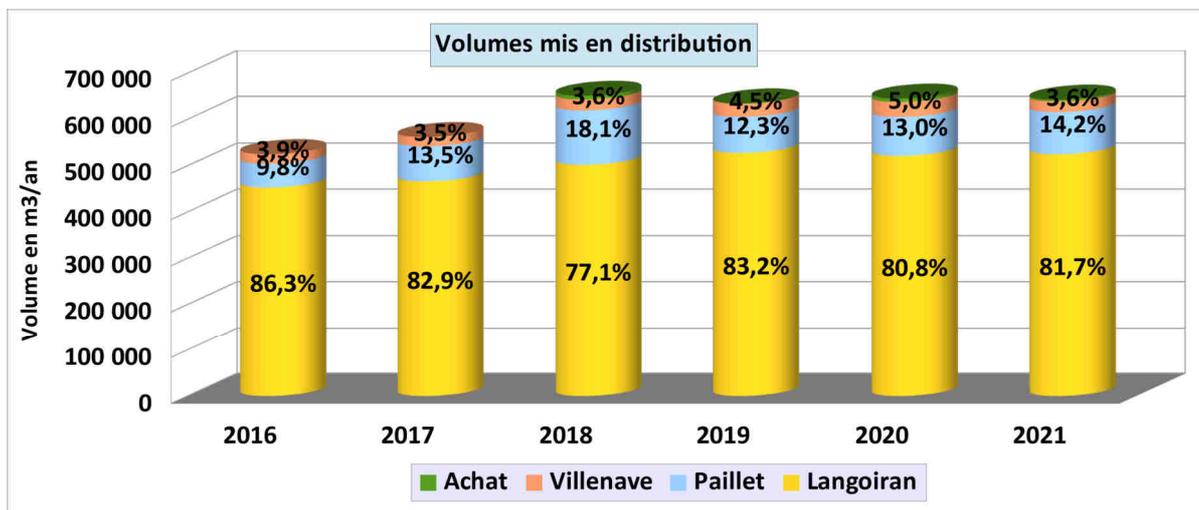
Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins, à savoir Haux (vente), Saint Caprais (échange) et Syndicat de Targon (échange).

Les ventes vers Haux sont assez stables pour un volume de l'ordre de 55 à 60 000 m<sup>3</sup>/an. Le problème des factures est en cours de régularisation.

En 2021, il a été importé 3 614 m<sup>3</sup> et exporté 55 675 m<sup>3</sup> sur l'année civile (respectivement 7 190 m<sup>3</sup> et 56 222 m<sup>3</sup> en 2020). De l'eau a été importée depuis Targon lors des pannes du forage de Villenave.



Le suivi sur les dernières années est le suivant (valeurs sur l'année civile) :

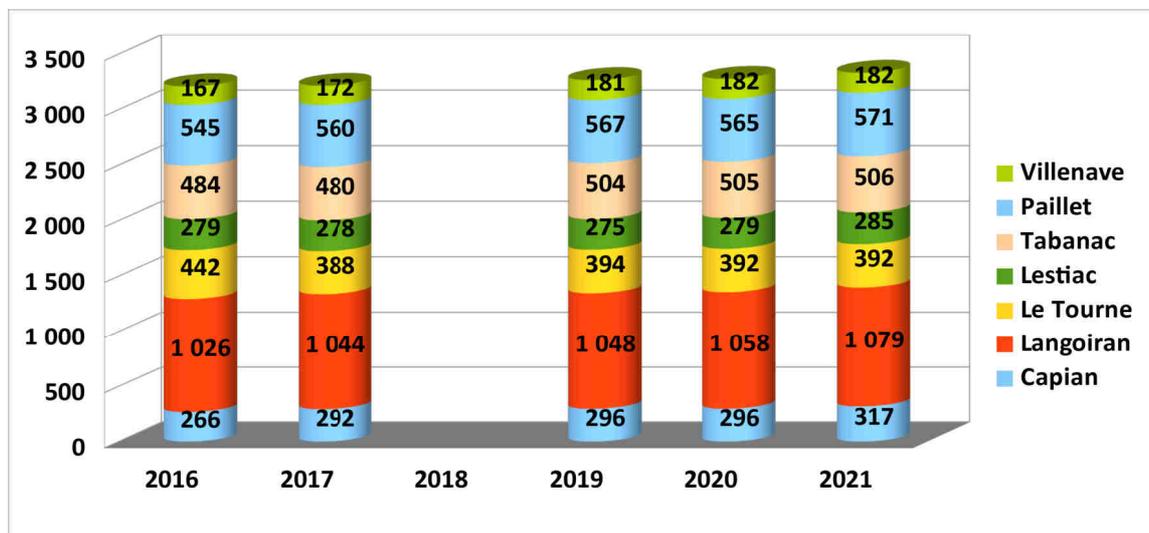


## II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

### II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 6 998 habitants (données INSEE) représente 3 332 abonnés dont 3 175 abonnés domestiques, 65 abonnés collectivité et 92 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2021 on compte 55 abonnés de plus qu'en 2020 (18 en plus entre 2020/2019).

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :



L'augmentation la plus forte se situe sur Capian (21 abonnés soit +7,1%) puis Langoiran (21 abonnés et +2%) et enfin Lestiac (6 abonnés soit +2,2%).

### II.4.2 - Les usages de l'eau

Les données ci-dessous sont ramenées sur la période de relève et peuvent donc être différentes de celles précédentes sur l'année civile.

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2020 représente 318 706 m<sup>3</sup> (313 368 m<sup>3</sup> en 2020) pour 586 823 m<sup>3</sup> (588 662 m<sup>3</sup> en 2020) mis en distribution (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 5 897 m<sup>3</sup> de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 6 792 m<sup>3</sup> consommés pour le service (dont purges), on arrive à 331 395 m<sup>3</sup> consommé autorisé (319 855 m<sup>3</sup> en 2020) et 278 035 m<sup>3</sup> de pertes (245 757 m<sup>3</sup> en 2019).

On obtient les valeurs suivantes :

Volume en m <sup>3</sup> /an sauf indication	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume mis en distribution	512 912	564 588	578 885	565 612	609 430	7,7 %
Volume consommé autorisé	378 188	366 870	375 089	319 855	331 395	3,6 %
Volume total vendu	372 158	378 403	356 046	313 368	318 706	1,7 %
Nombre d'abonnés	3 214	3 250	3 259	3 277	3 332	1,7 %
Consommation moyenne /abonné	115,79	116,43	109,25	95,63	95,65	0,0 %
Pertes et non comptabilisés	140 754	186 185	222 839	252 244	290 724	15,3 %
Pertes et non comptabilisés	386 m <sup>3</sup> /j	510 m <sup>3</sup> /j	611 m <sup>3</sup> /j	691 m <sup>3</sup> /j	797 m <sup>3</sup> /j	15,3 %

Certaines des valeurs présentées dans le RPQS sont différentes de celle du RAD car il est considéré que les volumes non comptés ou de service proposés par le délégataire sont anormalement hauts et faussent les pertes, rendements et indices linéaires.

La consommation moyenne par abonné est de 95 m<sup>3</sup>/j, ce qui est raisonnable mais plus bas qu'en 2017 et 2018.

### II.4.3 - Les capacités résiduelles de production

A partir des valeurs de la capacité réglementaires des 3 forages, soit 2 650 m<sup>3</sup>/j pour l'ensemble Langoiran-Paillet et 160 m<sup>3</sup>/j pour la zone de Villenave de Rions en pointe et en moyenne (calculée sur l'autorisation annuelle), on peut calculer la marge de production par rapport à la consommation, à savoir :

Une augmentation en 2021 de 55 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 332 abonnés

Pour 2020, une mise en distribution totale de 565 612 m<sup>3</sup>, dont 313 368 m<sup>3</sup> mesurés au compteur des abonnés (hors Haux).

Des valeurs qui montrent une dégradation du service avec des pertes qui s'accroissent

Une nécessité de faire diminuer les fuites pour respecter les autorisations administratives de prélèvements

	Secteur Langoiran-Paillet		Secteur Villenave	
	2020	2021	2020	2021
Production moyenne théorique	1 610 m <sup>3</sup> /j	1 610 m <sup>3</sup> /j	95 m <sup>3</sup> /j	95 m <sup>3</sup> /j
Production maximale théorique	2 650 m <sup>3</sup> /j	2 650 m <sup>3</sup> /j	160 m <sup>3</sup> /j	160 m <sup>3</sup> /j
Production moyenne réelle	1 658 m <sup>3</sup> /j	1 684 m <sup>3</sup> /j	89 m <sup>3</sup> /j	67 m <sup>3</sup> /j
Production de pointe réelle	2 188 m <sup>3</sup> /j	2 100 m <sup>3</sup> /j	75 m <sup>3</sup> /j	103 m <sup>3</sup> /j
Marge disponible / moyenne	<b>-48 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>-74 m<sup>3</sup>/j</b>	6 m <sup>3</sup> /j	28 m <sup>3</sup> /j
Coefficient d'utilisation moyenne	<b>103,0%</b>	<b>104,6%</b>	<b>93,7%</b>	<b>70,5%</b>
Marge disponible / pointe	462 m <sup>3</sup> /j	550 m <sup>3</sup> /j	85 m <sup>3</sup> /j	57 m <sup>3</sup> /j
Coefficient d'utilisation pointe	<b>82,6%</b>	<b>79,2%</b>	<b>46,9%</b>	<b>64,4%</b>

Ce tableau montre :

- Que le forage de Langoiran est trop sollicité par rapport à son autorisation administrative. Il faut que le Syndicat obtienne une modification de ces valeurs et surtout que les fuites diminuent.
- Que les forages sont utilisés en pointe à environ 80 % de leur capacité, ce qui laisse une petite marge pour de nouvelles consommations, dont un développement de l'urbanisme
- Que toutes économies d'eau, dont la diminution des fuites, peuvent permettre de regagner de la marge de consommation

## II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Commune	Localisation	Volume	Type	Nettoyage
<b>Secteur de Langoiran</b>				
Langoiran	Croix Mission	1 200 m <sup>3</sup>	Au Sol	01/2021
Langoiran	La Ruasse	350 m <sup>3</sup>	Au Sol	01/2021
Langoiran	Haut Langoiran	200 m <sup>3</sup>	sur Tour	04/2021
Lestiac	Terrey	200 m <sup>3</sup>	Au Sol	/
Tabanac	Tabanac	150 m <sup>3</sup>	sur Tour	01/2021
	<b>TOTAL</b>	<b>2 100 m<sup>3</sup></b>		
<b>Secteur de Paillet</b>				
Paillet	Marquet	350 m <sup>3</sup>	Au Sol	09/2021
<b>Secteur de Villenave de Rions</b>				
Villenave	Usine	60 m <sup>3</sup>	Au Sol	06/2021
Villenave	Bourg	100 m <sup>3</sup>	Au Sol	02/2021
	<b>TOTAL</b>	<b>160 m<sup>3</sup></b>		

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en 2021 mais pas en 2020 (effet COVID).

## II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

### II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104,8 km après régularisation des plans (254 m de régularisation cette année) et ajout de 102 m de nouvelles canalisations (extensions et lotissements).

De petites extensions ont été réalisées en 2019, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 645 m. En 2020 et 2021, pas de travaux sur les canalisations effectués par le Syndicat.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Nom	Commune	Type	Volume bêche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel

Une capacité de stockage de 2 710 m<sup>3</sup> soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

Bretagne	Capian	Suppression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Suppression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villeneuve	Pompage	50	10	javel

De nombreuses opérations sur le réseau dont une centaine de réparations de fuites par an

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution	
						Nombre	%
Renouvellement compteurs	105	140	98	38	180	142	374%
Branchement renouvelé	8	9	6	9	7	-2	-22%
Pose de compteurs	56	52	42	35	50	15	43%
Devis	55	41	53	36	37	1	3%
Fuites sur branchement	61	50	44	55	72	17	31%
Fuites sur réseau	46	49	43	41	43	2	5%
Fuites sur accessoires	/	8	12	4	3	-1	-25%
<b>Total réparations fuites</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>99</b>	<b>100</b>	<b>118</b>	18	18%
Autres	842	1 447	1 441	1 130	1 588	458	41%
<b>TOTAL</b>	<b>1 173</b>	<b>1 796</b>	<b>1 739</b>	<b>1 348</b>	<b>1 980</b>	<b>632</b>	<b>47%</b>
Recherche de fuites (ml)	775	10 925	9 599	7 513	19 881	12 368	165%

Le délégataire continue d'intervenir sur le réseau dont près de 20 km de recherche de fuites. Cependant, ces recherches ne donnent pas les résultats escomptés car seulement 2 fuites ont été détectées. Ainsi, la majorité des fuites est signalée par les clients ou lors des relèves.

Le nombre de fuites réparées se maintient autour de 100 par an.

II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Un parc de compteurs assez âgé avec près de 190 compteurs de plus de 25 ans à changer rapidement et 43 % des compteurs dépassant 15 ans

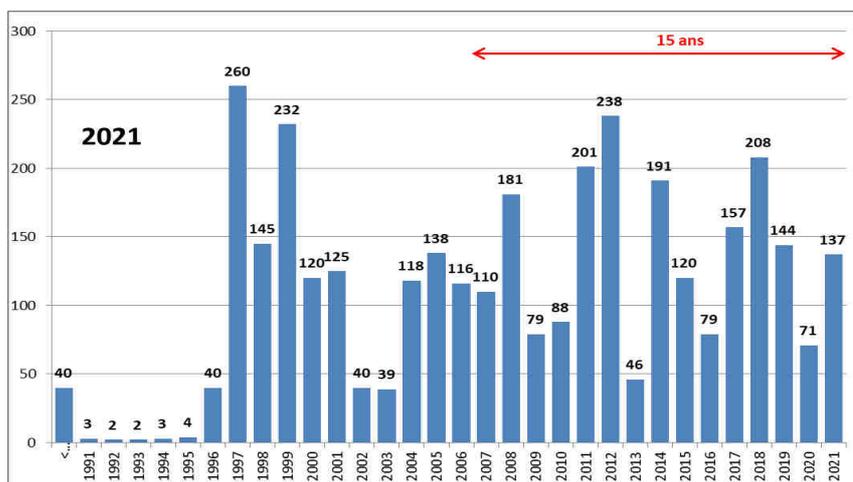
Le Syndicat dispose de 3 549 compteurs actifs pour un total de 3 579 branchements existants, certains branchements pouvant desservir plusieurs compteurs.

Le délégataire indique qu'il a réalisé 27 branchements neufs et 7 renouvellements de branchement (respectivement 20 et 9 en 2020). Il a posé 50 compteurs et renouvelé 180.

la majorité des compteurs (97 %) est de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'âge moyen des compteurs est de 13,2 ans, ce qui est élevé.

	2020	2021
<b>Nombre de compteur</b>	<b>3 486</b>	<b>3 549</b>
dont particulier (15mm)	3 400	3 459
dont 20 à 40 mm	84	86
> 40 mm	2	4
<b>Compteurs renouvelés</b>	<b>39</b>	<b>180</b>
Taux de renouvellement	1,1%	5,1%
<b>Nombre de branchements</b>	<b>3 556</b>	<b>3 579</b>
<b>Branchement au plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Age moyen des compteurs</b>	<b>13,4 ans</b>	<b>13,2 ans</b>
<b>Compteurs hors d'âge</b>	<b>197</b>	<b>94</b>
	5,7%	2,6%



Le délégataire a fait un réel effort pour éliminer les compteurs les plus anciens.

Ainsi de 197 compteurs de diamètre Ø 15 mm de plus de 25 ans (soit 6 % du parc) en 2020, il n'en reste plus de 94, soit 2,6 % du parc. On compte aussi 1 427 compteurs de plus de 15 ans.

La pyramide des compteurs en 2021 est la suivante :

Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

## II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a réalisé et prévu les travaux suivants :

Année Budgétaire	Description	Montant HT	Remarques
2019	Déferri-sation de Paillet	22 500 €	
	Sectorisation	Annulé	
	Périmètre forage Villenave	Annulé	
	Clôture réservoir Croix Mission	Reporté 2020	
	Travaux sur quai Langoiran	9 470 €	
	Travaux divers	35 800 €	
	<b>Total</b>	<b>67 770 €</b>	
2020	Clôture réservoir Croix Mission	7 450 €	Particip Langoiran 2 320 €
	Déferri-sation de Paillet	317 200 €	Subv CD 96 000 €
	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	Reporté 2021	
	<b>Total</b>	<b>324 650 €</b>	
<b>2021</b>	<b>Mur débitmètre Tabanac</b>	<b>5 950 €</b>	<b>Particip Tabanac 2 500 €</b>
Prévisions 2022	Extension Chateau Berquin Langoiran	48 000 €	Financement privé
	Extension Chateau Marsan Lestiac	9 000 €	Financement privé
	Renouvellement cana Tabanac tourne Gche	100 000 €	
	Ajout débitmètre déf Paillet	8 335 €	
	Réhab réseau LD Castaing à Capian – 190 ml	25 200 €	
	Diagnostic forage Lassere Paillet	9 680 €	
	Réfection bcht encorbellement Paillet	2 270 €	
	Diagnostic du réseau	30 000 €	
	Sectorisation secteurs paillet/Villenave	50 000 €	
	<b>Total</b>	<b>282 485 €</b>	

Très peu de travaux en 2021 mais beaucoup de prévisions pour 2022 dont des études indispensables

## II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2021 se caractérise par :

<b>Nombre d'abonnés :</b>	<b>3 332 abonnés soit augmentation de 55 abonnés</b>
<b>Volume mis en distribution :</b>	<b>609 430m<sup>3</sup> (dont 56 013 m<sup>3</sup> vers Haux)</b>
<b>Volume consommé :</b>	<b>327 778 m<sup>3</sup> sur l'année et 318 706 m<sup>3</sup> sur relève</b>
<b>Longueur de réseau :</b>	<b>104,9 km</b>
<b>Travaux et études réalisés :</b>	<b>petits travaux divers</b>
<b>Travaux prévus :</b>	<b>Réhabilitation réseaux, sectorisation, extensions, diagnostic</b>

## III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

### III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferri-sation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS.

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % physico-chimique

Pour l'année 2021 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Nombre d'analyses				Conformité				
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	%
Bactériologiques	17	11	6	34	17	11	6	34	100,0%
Physico-chimique	19	12	6	37	19	12	6	37	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>71</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>71</b>	<b>100,0%</b>

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes avec cependant des dépassement des références de qualité (paramètres moins importants) sur la conductivité et l'équilibre calco carbonique, les contres analyses n'ayant pas montré de défauts.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

### III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

#### III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** d'eau potable annoncé par le délégataire est de **95** sur un total possible de 120. Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux. Cependant, ce chiffre est obtenu à partir des données du SIG qui surestime la quantité de dates de pose connues, la position des branchements ou le report des informations. On peut estimer que la véritable valeur se situe entre 60 et 95 %.

**Le taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans est de **0,37 %**. Ce taux baisse par rapport à 2019 car il n'y a pas eu de renouvellements en 2020 et 2021.

**L'indice de sectorisation** transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** correspondant à une sectorisation totalement existante et fonctionnelle. Ce chiffre est meilleur que les valeurs précédentes (40 % en 2017). Il reste cependant à fiabiliser ces mesures et surtout à produire un rapport permettant d'engager une réduction des fuites.

#### III.2.2 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019 conduit à des interprétations difficiles sur ces 2 années.

Les calculs sont menés sur les données de l'année civile et pas sur celles entre relève, ce qui peut conduire à des chiffres légèrement différents du RAD.

Avec des imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019, des valeurs encore en baisse du rendement et une augmentation des fuites  
Un rendement qui se situe en-dessous de la limite réglementaire

Données sur année civile	2019	2020	2021	Evolution
Volume produit	635 508 m3/an	637 694 m3/an	<b>638 884 m3/an</b>	0,19%
Vente à Haux	56 623 m3/an	59 033 m3/an	<b>55 557 m3/an</b>	<b>-5,89%</b>
Volume vendu aux abonnés	356 046 m3/an	349 665 m3/an	<b>327 778 m3/an</b>	<b>-6,26%</b>
Vol. service et non compté	19 043 m3/an	6 497 m3/an	<b>12 689 m3/an</b>	95,31%
Volume annuel autorisé	375 089 m3/an	356 162 m3/an	<b>340 467 m3/an</b>	<b>-4,41%</b>
Remise sur fuites	8 069 m3/an	5 533 m3/an	<b>12 764 m3/an</b>	130,69%
<b>Rendement net</b>	<b>67,9%</b>	<b>60,7%</b>	<b>58,2%</b>	<b>-4,12%</b>
Volume des pertes	203 796 m3/an	232 510 m3/an	<b>246 356 m3/an</b>	5,96%
Volume non compté	222 839 m3/an	252 244 m3/an	<b>290 724 m3/an</b>	15,26%
Longueur du réseau	104 km	104 km	<b>105 km</b>	0,48%
<b>Indice linéaire des pertes</b>	<b>5,35 m3/j/km</b>	<b>6,45 m3/j/km</b>	<b>7,26 m3/j/km</b>	12,56%
Respect du décret 27/01/12	Oui	<b>NON</b>	<b>NON</b>	

Nota : les valeurs des volumes de services et non comptés ont été revus par rapport au RAD

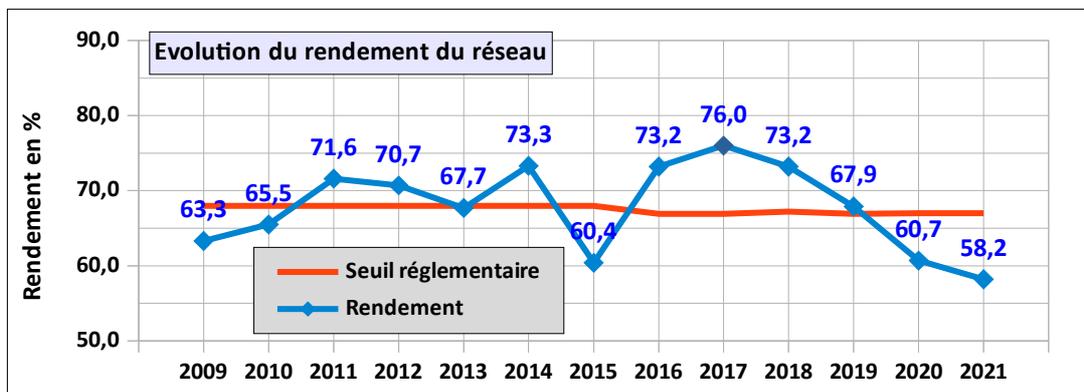
Ce chiffre montre une nouvelle diminution du rendement qui passe en dessous de la limite réglementaire de 67,2 % au-delà de laquelle des pénalités peuvent être appliquées par l'Agence de l'Eau

Ce rendement est mauvais et la mise en jeu tardive de la sectorisation n'a pas permis de remonter cet indice. Les recherches de fuites ne semblent pas donner les résultats escomptés.

On constate donc une baisse des rendements et une augmentation des fuites (sur relève) qui passent de 134 724 m<sup>3</sup> en 2017 à 205 593 m<sup>3</sup> en 2018, 203 796 m<sup>3</sup> en 2019, 245 757 m<sup>3</sup> en 2020 et enfin 278 035 m<sup>3</sup> en 2021.

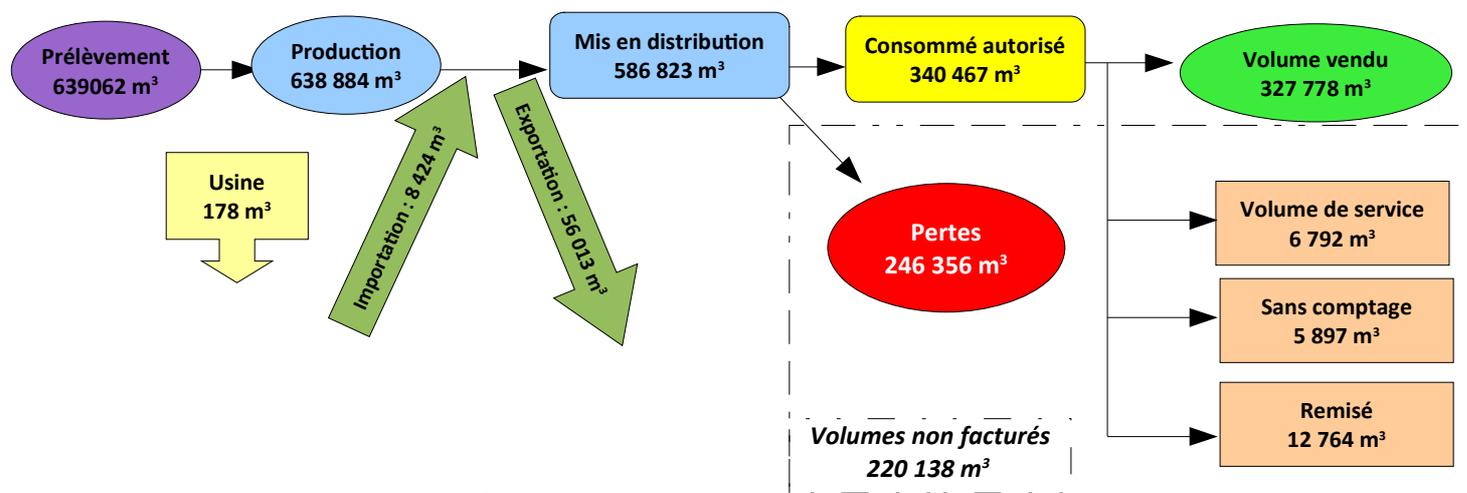
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017 de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) en 2020 et 2021.

Un rendement qui se dégrade



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est approximatif

Le graphe suivant synthétise les différents volumes (sur année civile).



### III.2.3 - Fuites

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate un maintien des valeurs des années précédentes pour la réparation des fuites par le délégataire :

Un maintien des fuites réparées et un fort linéaire de recherche des fuites par l'exploitant

Prestation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Réparations fuites en réseau	45	46	49	43	41	43	5%
Réparations fuites branchement	65	61	50	44	55	72	31%
Total réparation de fuites	110	107	99	87	96	115	20%
Linéaire recherche de fuite	1 200	775	10 925	9 599	7 513	19 881	165%

Ce tableau montre une stabilisation des fuites depuis 2015.

La recherche des fuites a conduit à 6 réparations en 2021.

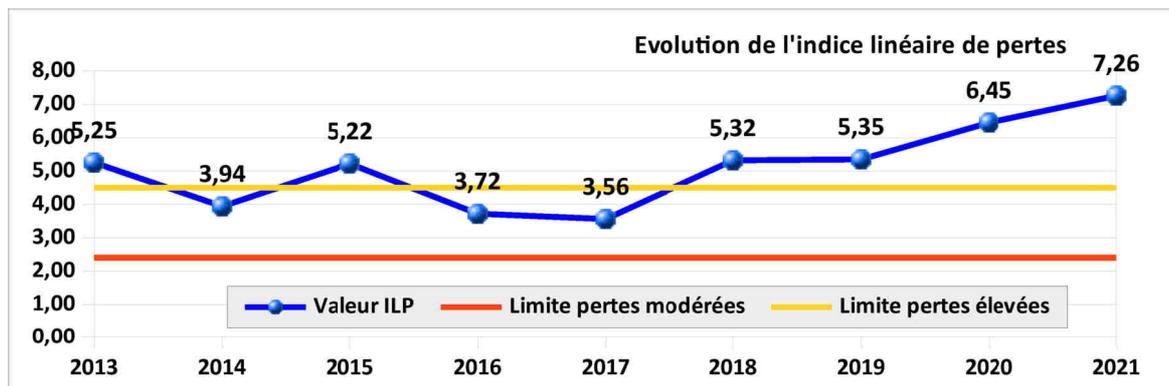
### III.2.4 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est de **7,26 m<sup>3</sup>/jour/km** (3,35 en 2019 et 6,45 en 2020), ce qui n'est pas bon pour un réseau semi-rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012. C'est le plus mauvais indice depuis 2009.

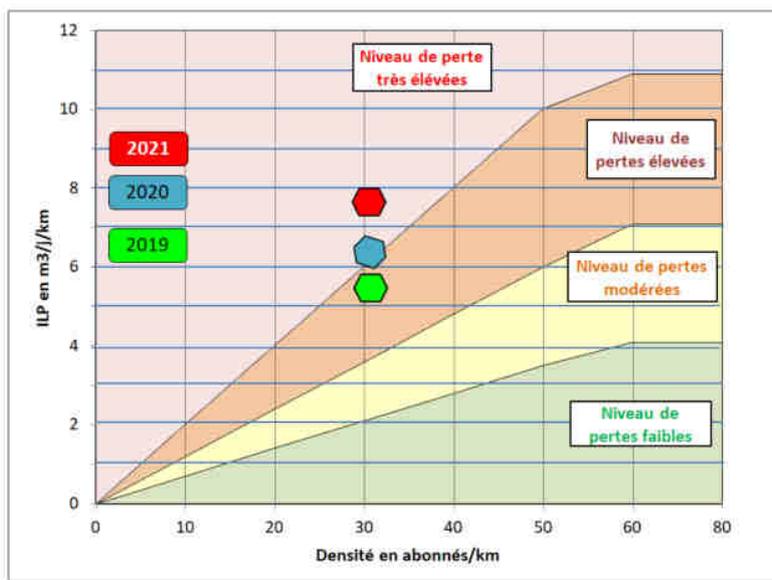
L'évolution de cet indice (corrige) sur les dernières années est donné sur le graphique suivant.

Un indice de perte linéaire mauvais avec des pertes très élevées



Le graphique du SAGE Nappes Profondes a été revu en 2021. Ainsi le Syndicat se classe en zone des pertes très élevées depuis 2020 (modification du mode de classement).

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats.



### III.2.5 - Indices concernant les abonnés

L'exploitant indique une seule coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **0,31 pour 1 000 abonnés**. Ce résultat est identique à 2020.

Il est faible par rapport aux nombres de fuites réparées sur le réseau et les branchements.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On retiendra qu'en 2021, 29 clients ont déposé une réclamation par écrit (courrier ou mail), ce qui conduit à un **taux de réclamation de 17,7 pour 1 000 abonnés**. Ce taux reste élevé et similaire aux années précédentes (2020, 18,9 % et 2019, 20,9 %). Le mode de comptage de SUEZ est différent de celui des autres délégataires

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Paiement	Dépose index				
Nombre de contact	611	189	406	125	1 007	15	304	2 657
Part des contacts	23,0%	7,1%	15,3%	4,7%	37,9%	0,6%	11,4%	
Dont réclamation	11	149	29	/	/	/	224	413
Part des réclamations	2,7%	36,1%	7,0%				54,2%	

Des coupures non programmées stables

Un service avec des réclamations toujours élevées

On note une prédominance des contacts pour de simples informations puis pour la gestion du contrat (ouverture/fermeture/mensualisation...). Les réclamations portent essentiellement sur la facturation et la qualité de l'eau. On peut recenser les éléments suivants :

Action	2018	2019	2020	2021	Variation en %
Nombre total d'abonnés	3 250	3 259	3 277	3 332	1,68%
Nombre de branchements	3 529	3 538	3 556	3 579	0,65%
Nombre de compteurs Ø 15	3 301	3 376	3 400	3 449	1,44%
Nombre de contacts avec un client	3 214	3 052	3 052	2 657	-12,94%
Nombre de contacts écrits avec un client	589	535	512	571	11,52%
Nombre de visites en agence	9	10	8	7	-12,50%
Nombre de réclamations écrites	63	68	62	59	-4,84%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 435	1 571	1 615	1 706	5,63%

On remarque que les abonnés privilégient le téléphone pour communiquer avec le délégataire et que les visites en Agence sont rares.

Pour ce qui est des éléments financiers, le délégataire donne les éléments suivants :

	2019	2020	2021	Variation en %
Créances irrécouvrables	<b>10 008,00 €</b>	<b>6 977,00 €</b>	<b>13 632,00 €</b>	95,38%
Facturation totale	699 790 €	704 760 €	701 955 €	-0,40%
Taux d'irrécouvrables	<b>1,43 %</b>	<b>0,99 %</b>	<b>1,94 %</b>	96,17%
Créances à 6 mois	243 277 €	338 032 €	443 818 €	31,29%
Montants des impayés	13 085,56 €	14 104,95 €	17 689,00 €	25,41%
Taux d'impayés hors Haux	<b>4,36 %</b>	<b>7,97 %</b>	<b>2,52 %</b>	-68,38%
Taux d'impayés avec Haux	<b>24,90 %</b>	<b>15,04 %</b>	<b>15,50 %</b>	3,06%

Un taux d'impayés de 2,3 % qui passe à 15,5 % en incluant Haux

Nota : les valeurs de 2020 sont non confirmées

**Le taux d'impayés total est de 15,5 % en incluant Haux.** Le délégataire précise que 85 % des impayés concerne Haux. On peut en déduire que pour le reste des abonnés, les impayés sont de l'ordre de 17 700 € conduisant à **un taux réel de 2,3 %**, ce qui est proche de la moyenne nationale.

Le montant des créances irrécouvrables reste élevé. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Des actions pour les plus démunis

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement pour 6 dossiers et un montant (part délégataire) de 517 € et Syndicat de 3 851 € (7 dossiers pour 517 € en 2020).

Le Syndicat a versé en 2021 un montant de 0,23 €/abonnés, soit 753,71 € au FSL.

	2019	2020	2021
Nombre de dossiers déposés	9	7	6
Montants de l'aide			
Délégataire	262,89 €	517,23 €	315,81 €
Collectivité			
Capian			0,00 €
Langoiran			1 091,71 €
Lestiac			790,12 €
Le Tourne			0,00 €
Paillet			1 969,12 €
Tabanac			0,00 €
Villenave			0,00 €
<b>Total collectivité</b>			<b>3 850,95 €</b>
<b>Total de l'aide</b>	<b>262,89 €</b>	<b>517,23 €</b>	<b>4 166,76 €</b>
Volume vendu	699 790	704 760	701 955
Indicateur P109.0	0,000	0,001	0,006

Montant versé par collectivité

	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés (n-1)	3 250	3 259	3 277
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23
Total redevance	747,50 €	749,57 €	753,71 €

Une forte augmentation des demandes de dégrèvements

Il est recensé 30 demandes de dégrèvement pour fuites pour 12 764 m<sup>3</sup> valeurs en hausse (17 demandes pour 8 069 m<sup>3</sup> en 2019 et 8 demandes pour 5 533 m<sup>3</sup> en 2020). Ce volume conduit à un montant de 15 248 €. On note 2 dégrèvements de plus de 2 500 m<sup>3</sup>.

## IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

#### IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

#### IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Le Syndicat a fixé les tarifs suivants dont celui de 2022 par délibération en date du 13 décembre 2021 :

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Abonnement	21,00 €/an	<b>21,00 €/an</b>	21,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3800 €/m3	<b>0,3900 €/m3</b>	0,4100 €/m3	5,13%	0,0200 €/m3

On constate donc que le Syndicat augmente sa part variable d'environ 3 % chaque année depuis 2013 et que la part fixe augmente aussi en 2020. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux.

#### IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

En avril 2019, l'avenant n°3 qui a notamment intégré la sectorisation, entraîne une augmentation de 26,7 % de la part fixe qui passe de 15,79 € à 20 €/an et de 16,78 % des parts variables. En 2020 et 2021, on retrouve l'augmentation contractuelle de l'ordre respectivement de 2,65 % et 2,04 %.

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2020 / 2021		Variation 2021/2022	
				En %	En valeur	En %	En valeur
<b>Abonnement</b>							
Ø 15	20,00 €/an	20,94 €/an	21,27 €/an	4,70%	0,94 €	1,58%	0,33 €
Ø 20	25,26 €/an	26,46 €/an	26,88 €/an	4,75%	1,20 €	1,59%	0,42 €
Ø 25 et 40	35,79 €/an	37,48 €/an	38,08 €/an	4,72%	1,69 €	1,59%	0,60 €
Ø > 40	109,46 €/an	114,66 €/an	116,48 €/an	4,75%	5,20 €	1,59%	1,82 €
<b>Consommation</b>							
0 à 60 m3	0,6146 €/m3	0,6440 €/m3	0,6540 €/m3	4,78%	0,03 €	1,63%	0,01 €
61 à 100 m3	0,8605 €/m3	0,9010 €/m3	0,9150 €/m3	4,71%	0,04 €	1,63%	0,01 €
> 100 m3	1,1063 €/m3	1,1590 €/m3	1,1760 €/m3	4,76%	0,05 €	1,54%	0,02 €

#### IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

Deux factures par an pour le service de l'eau  
Une relève des compteurs en août

Une petite augmentation tous les ans

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat et de l'avenant n°3 en avril 2019

**Des redevances  
lutte contre la  
pollution de  
l'Agence de l'Eau  
qui baissent**

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. La valeur de 2017 à 2019 est de 0,1620. Elle se stabilise à 0,0898 depuis 2020.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle se stabilise depuis 2018 à la valeur de 0,330 €/m<sup>3</sup>.

2021	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Variation 2021/2022 en %	Variation en valeur
Préservation	0,0898 €/m <sup>3</sup>	<b>0,0898 €/m<sup>3</sup></b>	0,0898 €/m <sup>3</sup>	<b>0,00%</b>	0,0000 €/m <sup>3</sup>
Pollution	0,3300 €/m <sup>3</sup>	<b>0,3300 €/m<sup>3</sup></b>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	<b>0,00%</b>	0,0000 €/m <sup>3</sup>

On constate donc une stabilisation des redevances de l'Agence de l'Eau.

#### IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an) :

2021	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Variation en % 2021/2020	Variation en % 2021/2022
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	<b>21,00 €/an</b>	0,00%	0,00%
Consommation	0,3800 €/m <sup>3</sup>	0,3900 €/m <sup>3</sup>	<b>0,4100 €/m<sup>3</sup></b>	2,63%	5,13%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	20,53 €/an	20,95 €/an	<b>21,27 €/an</b>	2,05%	1,53%
Consommation					
0 à 60 m <sup>3</sup>	0,631 €/m <sup>3</sup>	0,644 €/m <sup>3</sup>	<b>0,654 €/m<sup>3</sup></b>	2,06%	1,55%
60 à 100 m <sup>3</sup>	0,883 €/m <sup>3</sup>	0,901 €/m <sup>3</sup>	<b>0,915 €/m<sup>3</sup></b>	2,04%	1,55%
> 100 m <sup>3</sup>	1,136 €/m <sup>3</sup>	1,159 €/m <sup>3</sup>	<b>1,176 €/m<sup>3</sup></b>	2,02%	1,47%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,0898 €/m <sup>3</sup>	0,0898 €/m <sup>3</sup>	<b>0,0898 €/m<sup>3</sup></b>	0,00%	0,00%
Pollution	0,3300 €/m <sup>3</sup>	0,3300 €/m <sup>3</sup>	<b>0,3300 €/m<sup>3</sup></b>	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m<sup>3</sup> :

#### Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an (Année 2022)

	Prix janvier 2021	Prix janvier 2022	Variation en %	Montant en €/m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	21,00 €	<b>21,00 €</b>	/	0,18 €
Consommation	46,80 €	<b>49,20 €</b>	5,13%	0,41 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	20,95 €	<b>21,27 €</b>	1,53%	0,18 €
Consommation	97,86 €	<b>99,36 €</b>	1,53%	0,83 €
<b>Sous total hors taxes</b>	<b>186,61 €</b>	<b>190,83 €</b>	<b>2,26%</b>	<b>1,59 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Préservation	10,78 €	<b>10,78 €</b>	0,00%	0,09 €
Redevance Pollution	39,60 €	<b>39,60 €</b>	0,00%	0,33 €
<b>Sous total redevances</b>	<b>50,38 €</b>	<b>50,38 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,42 €</b>
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	236,99 €	<b>241,21 €</b>	1,78%	2,01 €
TVA à 5,5%	13,03 €	<b>13,27 €</b>	1,78%	0,11 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>250,02 €</b>	<b>254,47 €</b>	<b>1,78%</b>	<b>2,121 €</b>

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 2,12 €/m<sup>3</sup> TTC (1,59 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 254,47 €/an (Année 2022)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,2 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

En 2019, avant l'effet de l'avenant, le montant total est de 231,28 €, soit 1,927 €/m<sup>3</sup>. L'avenant conduit à une facture de 250,20 €, soit 2,09 €/m<sup>3</sup>.

En 2020, une facture de 246,24,00 € et un prix de l'eau de 2,05 €/m<sup>3</sup>, la baisse de la redevance de l'Agence compensant les autres hausses

En 2021, une hausse de 1,53 % pour un total de 250,02 €, soit 2,084 €/m<sup>3</sup>

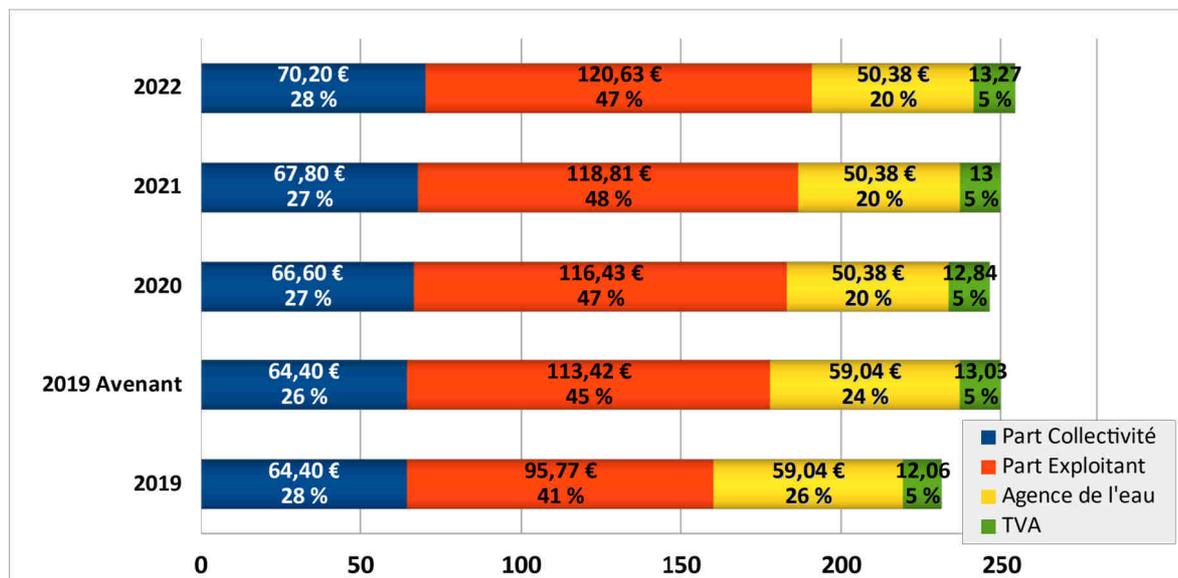
En 2022, une hausse de 1,78 % pour un total de 254,47 € soit un prix de l'eau de 2,12 €/m<sup>3</sup>

On constate qu'entre janvier 2019 et janvier 2020, la facture de 120 m<sup>3</sup> augmente de plus de 10 % pour passer de 231,70 €/an à 255,00 €/an.

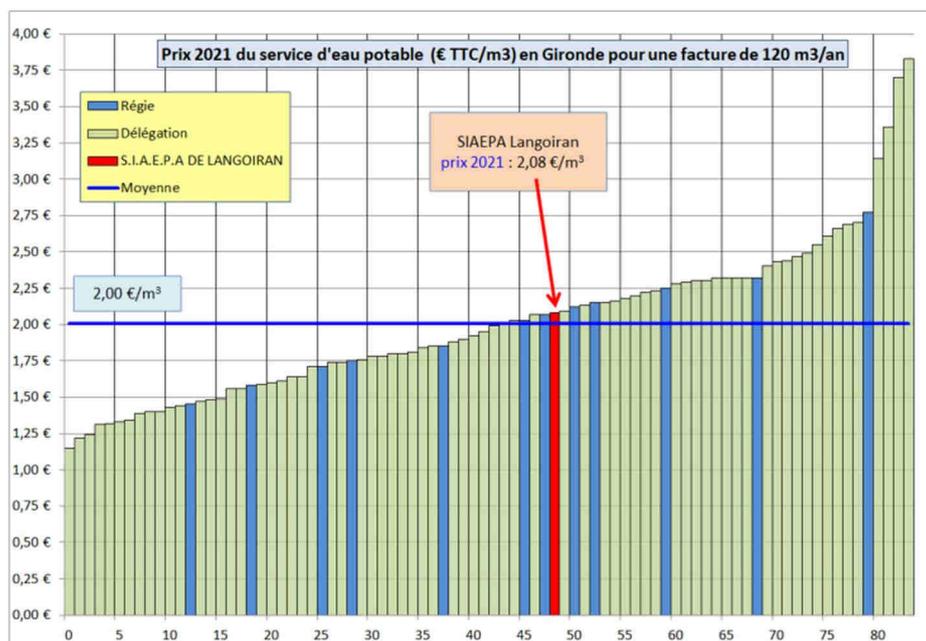
En réalité la grande majorité de la hausse est le résultat de l'avenant qui a conduit à une majoration de 18,60 € pour la facture 120 m<sup>3</sup>, soit un passage de 1,93 €/m<sup>3</sup> à 2,09 €/m<sup>3</sup>.

En 2020, la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau compense les hausses des tarifs de la collectivité et du délégataire. En 2021, l'augmentation contractuelle du tarif du délégataire conduit à une facture de 250,02 €, soit 2,084 €/m<sup>3</sup> et en 2022 à une montant de 254,47€ soit 2,12 €/m<sup>3</sup>.

**Composant d'une facture de 120 m<sup>3</sup>/an**



Par rapport aux données 2021, le prix de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable, soit 2,08 €/m<sup>3</sup>, classe le SIAEPA de Langoiran en 48<sup>ème</sup> position sur 84 services, au niveau de la moyenne en Gironde.



## IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

### IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2021 du service d'eau potable peuvent être estimées dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités cohérente avec les abonnés et les ventes d'eau

2021	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 332		
Volume vendu	355 738 m3		
Prix abonnement	21,00 €/an	20,95 €/an	
Prix au m3	0,3900 €/m3	0,8155 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	69 972,00 €	69 805,40 €	139 777,40 €
Consommation	138 737,82 €	290 104,34 €	428 842,16 €
<b>Total théorique</b>	<b>208 709,82 €</b>	<b>359 909,74 €</b>	<b>568 619,56 €</b>
<b>CARE 2021</b>	<b>204 930,00 €</b>	<b>391 610,00 €</b>	<b>596 540,00 €</b>
Rappel CARE 2020	202 331,00 €	375 141,00 €	577 472,00 €
Différence	2 599,00 €	16 469,00 €	19 068,00 €

*Nota* : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

Les reversements indiqués au CARE sont en augmentation en raison de l'évolution du nombre d'abonnés et des volumes vendus.

#### IV.2.2 - Compte administratif

Un compte administratif correctement équilibré mais peu de travaux en 2021

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

2021		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2021	Dépenses	153 140,65 €	172 714,26 €	325 854,91 €
	Recettes	212 127,99 €	246 363,15 €	458 491,14 €
	Balance	58 987,34 €	73 648,89 €	132 636,23 €
Report exercice 2020		63 204,44 €	118 596,05 €	181 800,49 €
Résultat cumulé au 31/12/2021		122 191,78 €	192 244,94 €	314 436,72 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		100 000,00 €		100 000,00 €
Clôture exercice 2021		22 191,78 €	192 244,94 €	214 436,72 €

On note un compte administratif équilibré, sans beaucoup de marge.

#### IV.2.3 - Évolution de la dette

Un service dont la dette par abonné reste un peu élevée et qui diminue peu à peu

En fonction des éléments du compte administratif 2018, on obtient les données suivantes :

Année	2020	2021	Variation
Encours de la dette	876 341,75 €	746 579,79 €	-129 761,96 €
Remboursement annuel	158 399,55 €	148 627,66 €	-9 771,89 €
dont capital	131 902,82 €	129 761,96 €	-2 140,86 €
dont intérêts	26 496,73 €	18 865,70 €	-7 631,03 €
Nombre d'abonnés	3 277	3 332	55
Dette par abonnés	267,42 €	224,06 €	-43,36 €
Remboursement annuel par abonné	48,34 €	44,61 €	-3,73 €

Une diminution sensible de la charge à partir de 2022

Depuis des années, le Syndicat fait un ou deux emprunts par an. Ainsi, en 2019 il a été emprunté 270 000 € sur 20 ans pour le financement de la déferrisation de Paillet. Il augmentera la charge de remboursement d'environ 15 000 €/an jusqu'en 2039.

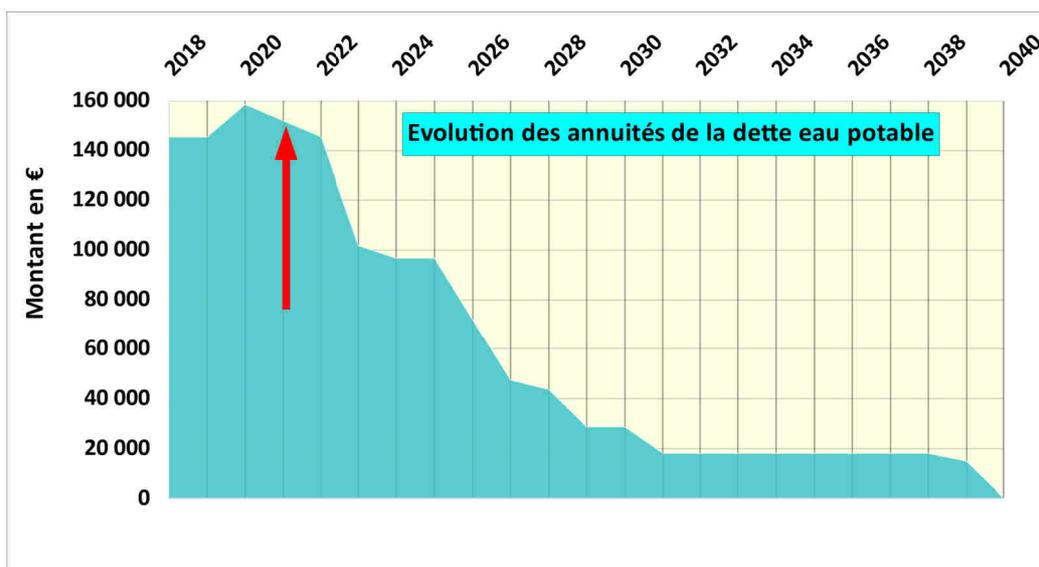
Chaque année entre 2020 et 2031 voit la fin d'un ou plusieurs emprunts. On a donc une diminution de la charge avec une baisse de près de 40 000 € en 2022, puis avec un plateau entre 2031 et 2038. L'ensemble des emprunts en cours sera remboursé en 2039.

**La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 4,4 ans.**

**Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.**

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2021		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	1	2022	88 118,78 €	10 585,19 €	10 145,80 €	897,65 €	11 043,45 €
2	2012	Villeneuve	CA	10 ans	4,35%	1	2022	143 043,63 €	17 196,48 €	16 479,70 €	1 464,91 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	7	2028	167 000,00 €	90 181,54 €	10 974,32 €	4 056,35 €	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	0	2021	28 000,00 €	0,00 €	3 909,13 €	128,61 €	4 037,74 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	1	2022	120 000,00 €	14 109,14 €	13 532,67 €	1 177,54 €	14 710,21 €
7	2016		CA	15 ans	2,12%	10	2031	68 000,00 €	47 435,90 €	4 221,23 €	1 095,13 €	5 316,36 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	5	2026	124 079,52 €	52 094,81 €	9 275,62 €	2 393,45 €	11 669,07 €
9	2018		CE	20 ans	1,90%	17	2038	52 500,00 €	45 827,83 €	2 266,05 €	913,78 €	3 179,83 €
10	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	0	2021	20 682,00 €	0,00 €	2 413,71 €	91,43 €	2 505,14 €
11	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	5	2026	126 000,00 €	58 275,27 €	10 518,45 €	2 366,50 €	12 884,95 €
12	2016		CE	15 ans	1,56%	10	2031	70 000,00 €	48 075,47 €	4 410,82 €	818,79 €	5 229,61 €
13	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	6	2027	50 000,00 €	19 300,17 €	2 736,30 €	1 022,49 €	3 758,79 €
14	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	2	2023	67 268,00 €	4 728,91 €	4 524,82 €	417,34 €	4 942,16 €
15	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	4	2025	114 800,00 €	28 900,83 €	6 618,36 €	1 257,38 €	7 875,74 €
16	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	4	2025	63 767,00 €	16 004,01 €	3 672,16 €	680,80 €	4 352,96 €
18	2015		CM	10 ans	1,63%	4	2025	35 750,00 €	14 996,99 €	3 600,14 €	303,13 €	3 903,27 €
19	2015		CM	10 ans	1,63%	4	2025	80 000,00 €	33 559,71 €	8 056,25 €	678,34 €	8 734,59 €
20	2019		CM	20 ans	0,98%	18	2039	270 000,00 €	245 307,54 €	12 406,43 €	2 525,60 €	14 932,03 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>1 689 008,93 €</b>	<b>746 579,79 €</b>	<b>129 761,96 €</b>	<b>22 289,22 €</b>	<b>152 051,18 €</b>

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2018 et 2019.



## V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2020	2021		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98,6
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	97
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	95	95	/	101
P104.3	Rendement du réseau	%	60,7	58,2	--	77
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	6,62	7,59	--	2,81
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	6,45	7,26	--	2,52
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,99	0,37	-	0,45

P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	73,2
P109.0	Montant abandon de créance	€/m <sup>3</sup>	0,001	0,014	/	0,02
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,31	0,3	/	3,49
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,0
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	/	2,8	/	2,53
P154.0	Taux d'impayés	%	8 à 15	2,52	+	2,65
P155.1	Taux de réclamations	%	18,92	17,7	+	4,6
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	6 998	6 998	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> (année n+1)	€/an	2,08	2,12	-	2,30
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	60 à 100	100	+	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

#### On constate donc les points suivants :

- ◆ Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques physico-chimique avec les travaux sur la station de Paillet
- ◆ Une bonne connaissance du réseau mais des imprécisions dans le SIG
- ◆ Une dégradation qui se poursuit du rendement et des indices linéaires avec des imprécisions sur les calculs. Le rendement se situe en-dessous du seuil réglementaire, ce qui peut déclencher des pénalités de l'Agence de l'Eau ;
- ◆ Des indices linéaires mauvais conduisant à un classement en pertes très élevées
- ◆ Un taux d'interruption non programmé qui baisse mais qui n'est pas en relation avec les casses et les fuites réparées
- ◆ Une stagnation du taux de renouvellement des conduites
- ◆ Un taux de réclamation qui se maintient à des niveaux élevés ;
- ◆ Des taux d'impayés qui devient bon en ne tenant pas compte de la dette de Haux
- ◆ Un indice d'avancement de la sectorisation qui s'améliore

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et que le rendement diminue très fortement.

Pour l'aspect financier, le Syndicat se classe au niveau de la moyenne des tarifs en Gironde et se rapproche des tarifs nationaux.

**ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS**
**Unité de Gestion**  
**SYNDICAT LANGOIRAN**

 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :  
**LANGOIRAN**  
 Synthèse de l'année 2021
0023  
000459**Contrôle Sanitaire**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 analyses bactériologiques et 19 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Langoiran du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Eocène. L'eau subit un traitement simple de déferrisation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

**Bactériologie**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

**Nitrates**

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,96 mg/l

**Dureté**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 31,02 °F.

**Fluorures**

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,20 mg/l.

**Pesticides**

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

**Conseils**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire de 2021 ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire de 2021 ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

Nota : en l'absence des données 2021 pour Paillet et Villenave de Rions, il a été remis les fiche de 2020



**Unité de Gestion**  
**SYNDICAT LANGOIRAN**  
 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :  
**PAILLET**  
 Synthèse de l'année 2020



0023  
000412

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 12 analyses bactériologiques et 12 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Eocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lasserre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,94 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 34,07 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,30 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996**

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)



**Unité de Gestion**  
**SYNDICAT LANGOIRAN**  
 Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :  
**VILLENAVE-DE-RIONS**  
 Synthèse de l'année 2020



0023  
000430

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 analyses bactériologiques et 5 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité (bactéries Escherichia coli et entérocoques).

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,46 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,45 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,37 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

### Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>  
 ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr)

- SI\_EPDT4-Indicateurs SP\_ Synthèse par UGE (aep prv ali) 2021.rep - Edition du 05 avr. 2022



## UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1424	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	230	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	89	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>80,0 %</b>

### Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1424	5		6	
033000678	LASSERRE	TTP	230	2		3	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	89	3		3	
033000412	PAILLET	UDI	1209	9		9	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	332	3		3	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5339	12		13	
<b>Total</b>				<b>34</b>		<b>37</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

**FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP**

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**  
 Service : **Eau potable** Exercice : **2021**  
 Nombre d'abonnés : **3 332** dont domestiques : **3 126** (3277 abonnés en 2020)  
 Population : **6 938** Ration ab/hab : 2,19

**A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007****1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	24	24	100%	4	4	100%
<b>ARS</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>100,0%</b>
TOTAL	58	58	100%	41	41	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Fer et turbidité à Capian: 1 échantillon non confirmé

**Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %** (rappel 2020 : 100 %)

**Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %** (rappel 2020 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

**2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)****A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

**B - Inventaire des réseaux (si A = 15)**

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

**C - Compléments**

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
<b>TOTAL A+B</b>			<b>45</b>
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
<b>TOTAL</b>			<b>95</b>

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120**

L'indice de l'année 2020 était de : 95 sur 120

**3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	521 092 m3/an	1370	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	84 099 m3/an	199	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	32 503 m3/an	178	80%

<b>L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>80,0%</b>	<b>80,0%</b>

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques:

80,0%

**4 - Rendement du réseau de distribution**

2021

2020

Volume annuel prélevé (année civile):	639 062	m <sup>3</sup> /an	637 694	0,2%
Volume pour usage des stations :	178	m <sup>3</sup> /an	0	#DIV/0!
<b>Volume annuel produit (année civile) :</b>	<b>638 884</b>	m <sup>3</sup> /an	637 694	0,2%
<b>Volume annuel produit (relève) :</b>	<b>657 019</b>	m <sup>3</sup> /an	623 959	5,3%
Volume annuel acheté :	3 614	8 424	m <sup>3</sup> /an	686
Volume annuel exporté :	55 675	56 013	m <sup>3</sup> /an	59 033
<b>Total volume mis en distribution (relève):</b>	<b>609 430</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	565 612	7,7%
Total volume sur année civile :	<b>586 823</b>	m <sup>3</sup> /an	588 662	-0,3%
Volume comptabilisé sur relève :	318 706	m <sup>3</sup> /an	313 368	1,7%
Volume comptabilisé sur 12 mois :	327 778	m <sup>3</sup> /an	349 665	-6,3%
Volume consommé non compté :	5 897	m <sup>3</sup> /an	3 705	59,2%
Volume consommé pour le service :	6 792	m <sup>3</sup> /an	2 782	144,1%
<b>Volume consommé autorisé sur relève :</b>	<b>331 395</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	319 855	3,6%
<b>Total volume consommé autorisé 365 j :</b>	<b>340 467</b>	<b>m<sup>3</sup>/an</b>	356 152	-4,4%
Volume facturés (après régularisation des dégrèvements) :	305 942	m <sup>3</sup> /an	307 835	-0,6%
Pertes sur relève :	<b>278 035 m3</b>	246 356 m3	245 757	13,1%
Pertes sur année :	246 356 m3		232 510	
Remise de fuites :	12 764 m3		5 533	130,7%

	2021	2020
<b>Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution</b>	<b>52,3%</b>	55,4%
<b>Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué</b>	<b>62,5%</b>	66,5%
<b>P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)</b>	<b>58,2%</b>	60,7%
<b>Rendement minimal selon décret du 27/01/2012</b>	Valeur : 67,0%	<b>Non</b>

**5 - Indices linéaires**

Nombre de kilomètre de réseau :	104,90	km		
Volume journalier non compté :	796,5	m <sup>3</sup> /jour	soit :	290 724 m <sup>3</sup> /an
Volume journalier de perte :	761,7	m <sup>3</sup> /jour	soit :	278 035 m <sup>3</sup> /an

	2021	2020	2 019	2018	2017	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	<b>0,000</b>	0,000	0,425	0,927	0,605	1,957
Nombre de kilomètre renforcé :	<b>0,000</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	<b>0,000</b>	0,000	0,425	0,927	0,605	1,957

	2021	2020
<b>Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km</b>	<b>7,59</b>	6,62
<b>Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km</b>	<b>7,26</b>	6,45
<b>Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km</b>	<b>9,96</b>	9,85
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,37%</b>	0,99%

Nota : Les indices linéaires sont en m<sup>3</sup>/km/jour et sont calculés sur 365 jours

**6 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés :	<b>3 332</b>	abonnés	2020	3 277
Nombre de réclamation :	<b>59</b>	réclamations		62
Nombre de remise en eau :	<b>222</b>	ouverture		222
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	<b>1</b>	jours		1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	<b>0</b>	Non respect		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	<b>1</b>			1

	2021	2020
<b>Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés</b>	<b>17,7</b>	18,9
<b>Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés</b>	<b>0,30</b>	0,31
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>	<b>100,0%</b>	100,0%

**7 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés :	3 332	Consommation :	0,3800 €/m <sup>3</sup>
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume vendu :	305 942 m <sup>3</sup>

Recettes 2021		Dépenses 2021	
Vente d'eau :	188 468,62 €	Frais généraux :	8 977,70 €
Produits financiers :	28 628,95 €	Charge du personnel :	16 416,34 €
Subventions d'exploitation :	11 832,89 €	Intérêts de la dette :	18 865,70 €
Recettes d'investissement :	96 000,00 €	Capital de la dette :	129 761,96 €
Report année 2020 :	181 800,49 €	Immobilisation :	5 946,00 €
Divers :		Divers :	12 326,53 €
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>506 730,95 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>192 294,23 €</b>
<b>Bilan :</b>	<b>314 436,72 €</b>	<b>Reste à réaliser :</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Clôture 2021 :</b>		<b>214 436,72 €</b>	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2021	2020	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	746 579,79 €	876 341,75 €	-129 761,96 €	-14,8%
Recettes totales	324 930,46 €	64 381,73 €	260 548,73 €	404,7%
Dépenses totales	192 294,23 €	604 271,09 €	-411 976,86 €	-68,2%
Capital remboursé	129 761,96 €	131 902,82 €	-2 140,86 €	-1,6%
Amortissements	116 127,99 €	109 736,24 €	6 391,75 €	5,8%

Montant des factures impayées :	17 689,00 €	n-1	701 955 €	2020
Montant des abandons de créances :	4 167,00 €	7 dossiers	305 942 m <sup>3</sup>	517,23 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	12 764 m <sup>3</sup>	30 dossiers		5 533 m <sup>3</sup>

	2021	2020
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>262 398 €</b>	NC
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>2,8 ans</b>	NC
<b>Taux d'impayés</b>	<b>2,52%</b>	8,0%

**B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**

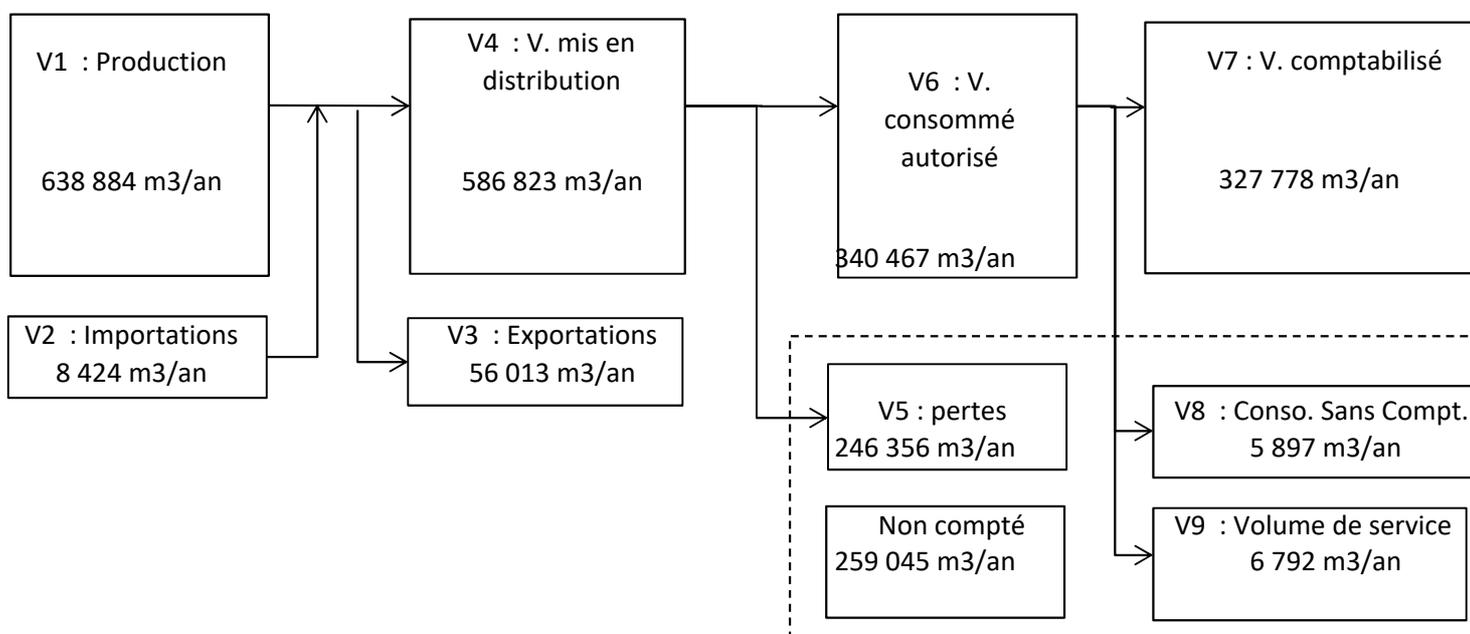
Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,19 habitant / abonné	6 938
D. 102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (N+1)	2,12 €/m <sup>3</sup>
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	58,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,59 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7,26 m <sup>3</sup> /km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité <b>n = 7</b>	0,0136 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,30 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	2,8 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	2,52%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	17,71
<b>C - Indicateurs CLE Gironde</b>		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire si CCSPL

### C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- Les composantes du prix de l'eau sont :
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
  - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
  - les contributions aux organismes publics (VNF...) et éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPPS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1037 du 8 août 2016 - art.31, impose à tout maire ou à tout président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un RPPS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens. L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AG) a donc l'honneur de vous présenter ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est disponible sur le site de l'agence de l'eau [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) et sur demande auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Vous pouvez également consulter le rapport annuel de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur le site de l'agence de l'eau Adour-Garonne et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPPS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqs/vos-questions>

Ed. mars 2022

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés	2,00 € de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répertoriés sur le prix des produits	<b>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</b>	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les pêcheurs et les chasseurs
2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	730 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eaux, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour la réparation des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	<b>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</b>	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...



\*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BID : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.



#### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

[www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

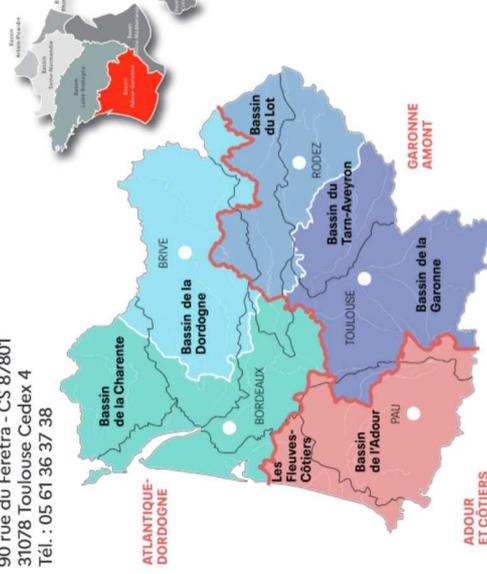
Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

**Siège**  
90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

#### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90  
Départements 40 • 64 • 65

#### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00  
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

**Découvrez les podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



LES AGENCES DE L'EAU  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)